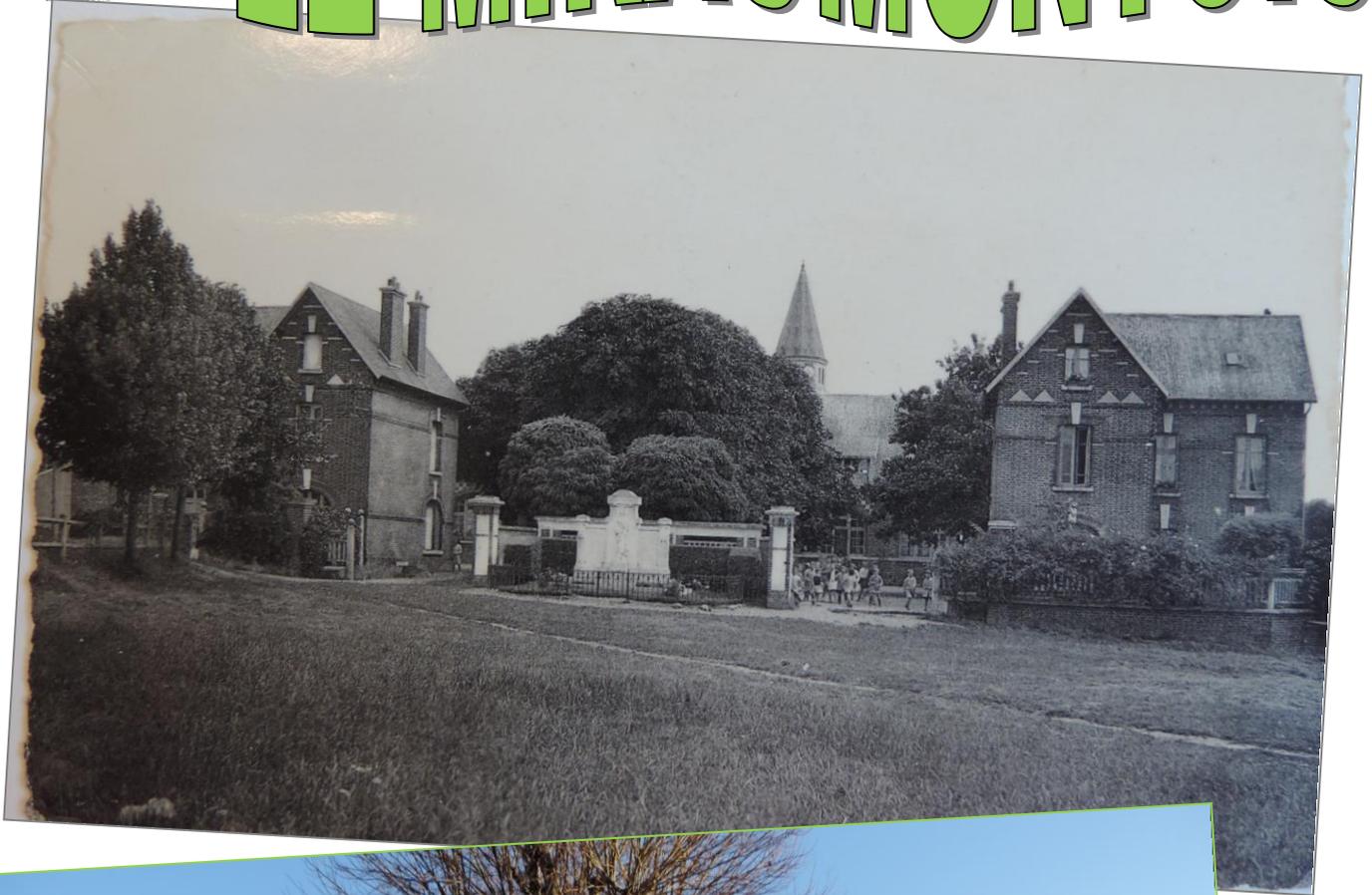


MIRALMONT

LE MIRAUMONTOIS



N°34 - janvier 2018 1

SOMMAIRE

◆ Page de couverture -	
◆ Le mot du Maire -----	3
◆ Infos Municipales -----	4
➤ Vie communale	
➤ Travaux de voirie	
➤ Eoliennes	
➤ Service d'eau	
➤ Inondations et coulées de boue	
➤ Incivilités	
➤ PLUi	
➤ Borne électrique	
➤ Les écoles et le devoir de mémoire	
➤ La chapelle	
➤ Horaires	
➤ Les tarifs communaux	
➤ Qualité de l'eau	
◆ La Vie Communale -----	14
➤ État civil 2017	
➤ ALSH juillet 2017	
➤ TAP	
➤ Commémorations du 11 novembre 2017	
➤ Cérémonie du 5 décembre 2017	
➤ Un pompier miraumontois méritant	
➤ Permanence juridique	
➤ Le RPI a 50 ans	
➤ Maison médicale - actualisation	
◆ La Vie Associative -----	20
➤ Les Aînés	
➤ AJA	
➤ CCSL	
◆ Informations Diverses -----	22
➤ Assistantes maternelles	
➤ Les tarifs cantine/garderie	
➤ Assistante sociale	
➤ Aides à domicile	
➤ Pôle Emploi	
➤ Trésorerie d'Albert	
➤ Communauté des Communes du Pays du Coquelicot	
➤ Déchetterie d'Albert et Containers	
➤ Mini-déchèterie	
➤ Aire de dépôts des déchets verts	
➤ Don du sang	
➤ Aide aux jeunes	
➤ Les numéros utiles	
➤ Messes et célébrations	
◆ Culturel -----	27
➤ Théâtre à Miraumont	
➤ Les artisans et commerçants de Miraumont en 1911	
➤ Cercle Historique des Hauts de l'Ancre	
➤ Spectacles du TJP	

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,



Alain, Albert, André, Arthur, Auguste, Eliane, Lysiane, Jeanne, Suzanne, Gérard, Gilbert(e), Georges, Jean, Fabrice, Denis, Odette, Mariette, Mauricette, Michele, Ginette, Sylvette, Marcel(le), Mathieu, Michel, Maurice, Marius, Max, Edouard, Daniel, Isabelle, Irène, Yvonne, Hélène, Françoise, Marguerite, Mercédès, Erwin, Hans, Tranquilo, Thomas, Hyacinthe, Franckie, Serge, Jacqueline, Geneviève, Germaine, Gisèle, Jeanny, Berthe, Valère, Vincent, Willy, Rodolphe, Guy, Gaston, Mireille, Marie, Thérèse, Ketty, Louis, Lucien(ne), Roger, Raymond(e), Hervé, Robert, René, Josette, Nicole, Nadège, Angèle, Fernande, Malvina, Lucie, Jean-Claude, Jean-Louis, Jean-Noël, Jean-Baptiste, Christian(e), Claude, Pascal(e)), Gabriel(le), Emile, Cyriaque, Pierre, Paul, Jacques, Henri, Nathalie.....

Tous ces prénoms sont ceux de miraumontoises et miraumontois qui nous ont quittés plus ou moins récemment et que j'ai connu(e)s depuis mon arrivée à Miraumont le 1^{er} octobre 1974. Ils nous laissent des souvenirs différents, ceux d'un père, d'une mère, d'un mari, d'une épouse, d'un frère, d'une sœur, ceux d'un proche, d'un ami et aussi de personnes que nous avons appréciées à des degrés divers.

Tous ces disparus et ceux qui les ont précédés, ceux que j'ai involontairement omis de citer ont un point commun, ils ont participé à la création de la trame de l'histoire de Miraumont.

Nous sommes le lien entre ce passé plus ou moins proche et les jeunes pousses qui nous remplaceront un jour ou l'autre.

Nos prédécesseurs avaient déjà anticipé l'avenir scolaire de notre secteur en créant le regroupement pédagogique intercommunal « Aux Sources de l'Ancre » en 1967, puis la cantine garderie en 1992. En nous inspirant de cette démarche volontaire qui date de 50 ans, il nous appartient de continuer à tisser cette trame en faisant en sorte de préparer, d'améliorer l'avenir de notre bourg en prenant en compte la transformation démographique, technique et sociale de notre environnement.

« Les territoires ruraux ne sont plus caractérisés par la sédentarité d'antan mais par la délocalisation, la mobilité des populations et des activités y compris agricoles. » (Propos de François Purseigle, professeur des universités en sociologie à l'Institut national polytechnique de Toulouse).

Le Conseil municipal, conscient de ces évolutions rapides que vit notre monde, veut, avec les moyens financiers qui sont les nôtres, participer à ces changements en apportant, autant que possible, des structures susceptibles de faciliter la vie de tous les jours de notre population.

La page de couverture de ce bulletin municipal montre l'évolution du centre bourg. La nécessité de protéger l'environnement a provoqué l'apparition de technologies nouvelles qui nous obligent à suivre le mouvement, un monde nouveau est en marche, nous devons y trouver notre place.

La Maison médicale, en plein essor, grâce au dynamisme des professionnels de santé et aux aides non négligeables que leur consent la municipalité, est un exemple que nous voulons rendre encore plus performant en créant une extension de deux ou trois cabinets dans un immeuble communal.

Le commerce d'alimentation de proximité viendra bientôt animer le centre bourg. La demande de permis de construire est déposée, espérons que les délais administratifs ne ralentiront pas une ouverture que nous souhaitons la plus rapide possible.

Des travaux de voirie sont également prévus en 2018, avec notamment la création d'un parking sur une partie de la place publique, pour accueillir les parents d'élèves, la patientèle de la Maison médicale, les clients de l'Agence postale et les administrés qui se rendent à la mairie.

2018 sera une année très active sur le plan communal, nous souhaitons qu'elle soit pour nous tous une période constructive laissant de côté les rancœurs, « les bisbilles », et autres ressentiments, à nous élus de montrer l'exemple.

Faisons en sorte que notre bourg soit vivant, prospère et dynamique et que chacun et chacune puissent apporter sa contribution, même minime, à cette vie, cette prospérité, ce dynamisme.

BONNE ANNEE ET TRES BONNE SANTE A TOUTES ET À TOUS

Le Maire :

René DELATTRE

Infos municipales
Infos municipales

VIE COMMUNALE

Sur les conseils de Mme Michelle Bouchez, je me dois de vous apporter quelques éclaircissements sur l'annulation des festivités du 14 juillet 2017.

Selon la rumeur, beaucoup de personnes étaient mécontentes, quelques autres étaient satisfaites estimant qu'il s'agit d'une manifestation surtout destinée « à une certaine couche de la population ». Seule la sécurité, exigée par le plan VIGIPIRATE, a guidé ma décision. Le lieu, le nombre de personnes, mais aussi la présence d'enfants sur les structures gonflables à proximité de routes fréquentées, le manque de matériel pour assurer une protection efficace, voilà les motifs de l'annulation de cette manifestation.

La plan Vigipirate mis en avant par les services de l'État ne pouvait que me conforter dans ma décision.

Néanmoins, il faut tirer les leçons de ces péripéties. En 2018, pour mettre tous les participants en sécurité, je proposerai au Conseil municipal d'organiser les festivités du 14 juillet, sur l'ancien stade, rue de Grandcourt. Le terrain est à l'écart de la route et il ne comporte qu'une seule entrée. Les personnes qui le désirent pourront faire appel au service de covoiturage qui sera mis en place pour se rendre sur place et profiter de ce moment de convivialité festive.

R. Delattre

TRAVAUX DE VOIRIE

Au printemps dernier un premier chantier a été réalisé par les Ets Delambre accompagnés pour le suivi des travaux par la société Verdi.

La rue de la Fontaine, depuis l'église jusqu'au carrefour avec la rue des Sources, a reçu un nouveau revêtement et de nouvelles bordures. Les accotements ont également été aménagés. Un parking face à l'église peut accueillir une dizaine de voitures.

Les grés des anciennes bordures ont été utilisés pour réparer le parvis dans sa totalité.

Un second chantier va voir le jour dès la mi-janvier 2018 :

*Trois parkings sont prévus :

-le premier sur la place publique, sera utilisé pour les besoins du commerce, de la maison médicale et du groupe scolaire,

-le second se situera à proximité de l'aire de jeux,

-le troisième, rue de Grandcourt, facilitera le stationnement des riverains.

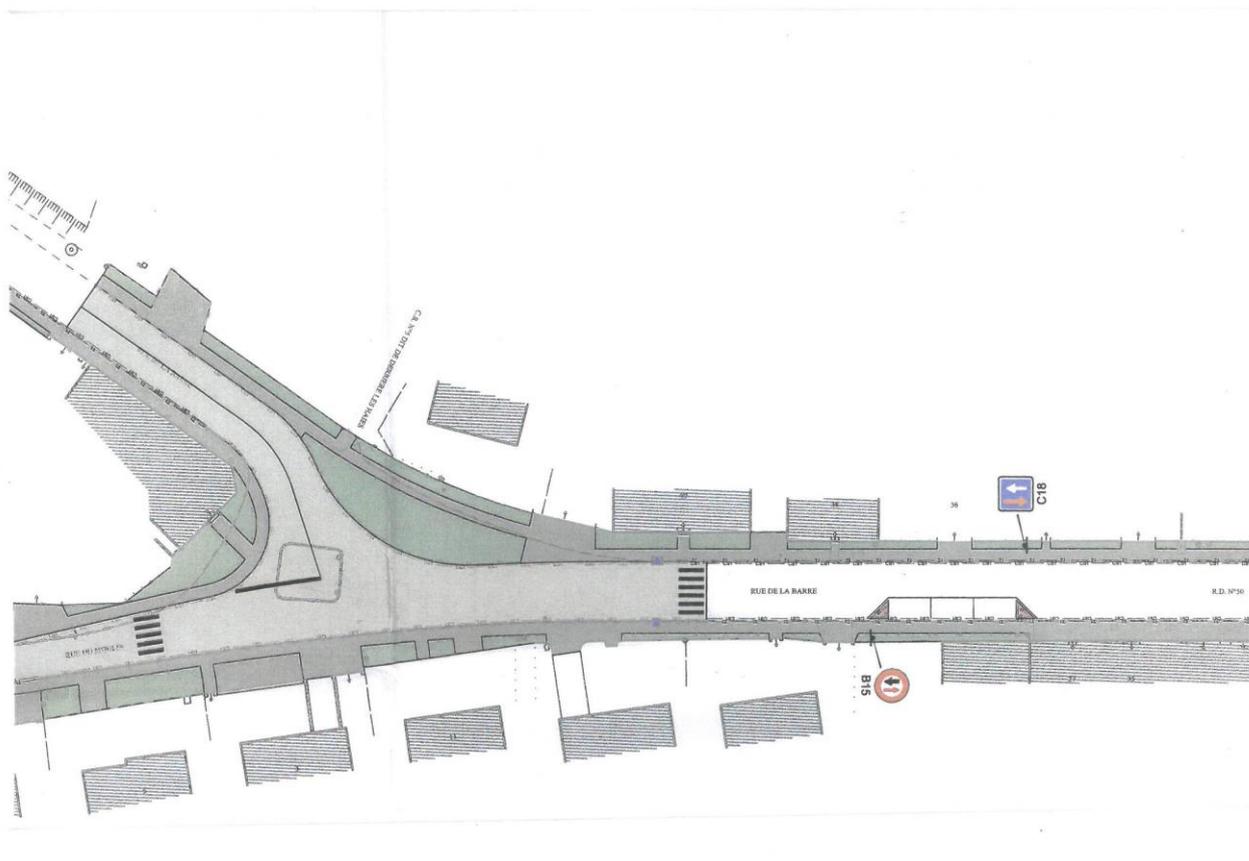
*Trois ralentisseurs installés rue Trévequenne devraient permettre d'obtenir le respect de la zone 30, d'autant plus que les activités, appelées à se développer autour de la place, vont engendrer un trafic plus important qui doit pouvoir se faire en toute sécurité.

*Des cheminements piétonniers vont être créés rue de Puisieux, depuis la rue Trévequenne jusqu'à la rue d'Achiet. Il s'agit de sécuriser la circulation des piétons, dans ce secteur très fréquenté par des véhicules de tout tonnage qui donnent parfois des sueurs froides à des mamans ou des nounous qui craignent pour les bambins en poussette.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 30% par l'aide allouée au titre des amendes de police et, ce qui est nouveau, par une partie du fonds de concours éolien versé par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

Nous préparons un nouveau dossier qui concerne l'aménagement de la rue de la Barre, la rue du Moulin et la rue de la Place. Pour l'instant nous en sommes aux discussions avec les services du Département pour obtenir une nouvelle aide au titre des amendes de police. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette opération dès que les choses seront plus avancées. Les riverains de ces rues seront avisés dès que les plans seront établis. Ils pourront apporter leurs remarques éventuelles et nous serons amenés à en discuter avant l'exécution des travaux.

R. Delattre



Projet d'aménagement du carrefour de la rue de la Barre et la rue du Moulin

EOLIENNES

Ce dossier devrait s'achever en 2018. La société H2Air installera encore deux éoliennes, dont une sur une parcelle communale, au printemps prochain. Les travaux d'aménagement de la voirie et de fondations des mâts des deux machines sont en cours.

La société Ecotera créera également son parc éolien comprenant sept machines dès le printemps. Une réunion de travail avec le constructeur du parc (la société BORALEX) s'est déroulée en mairie de Miraumont le 27 novembre 2017. Il s'agissait surtout d'une prise de contact au cours de laquelle le constructeur a montré sur plan les chemins à aménager pour permettre le passage des convois exceptionnels. Une éolienne se situe sur un terrain communal.

Quand les deux parcs, comprenant au total dix-sept éoliennes, seront en fonction, la puissance totale sera de 46,1 MW. Les ressources induites par ces deux installations alimenteront le budget communal et faciliteront les investissements dans les années futures. Les idées ne manquent pas, apportez les vôtres, nous aurons de quoi les concrétiser, si elles sont budgétairement raisonnables.

R. Delattre

SERVICE D'EAU

Nous n'assurerons plus la gestion du Service d'eau à compter du 1^{er} janvier 2018. La Communauté de communes du Pays du Coquelicot a pris cette compétence qui lui rapporte une dotation annuelle supplémentaire de 300 000,00€.

Pour l'instant, impossible de connaître l'évolution du prix du m³ d'eau. On nous dit que les prix actuels pratiqués dans toutes les collectivités qui composent la communauté de communes seront lissés, c'est-à-dire qu'un prix moyen sera établi pour parvenir à une convergence des tarifs actuels vers un tarif unique en 2023.

Il faut savoir que les tarifs en vigueur s'échelonnent de 0.58 € environ le m³ à 1.80 € le m³.

Il n'est pas besoin d'être polytechnicien pour comprendre que les communes qui ont des coûts au m³ de 0.58€ doivent s'attendre à ce que ces 0.58€ se transforment en 1.50€ approximativement en 2023.

Les documents confidentiels que j'ai pu consulter ne disent pas le contraire.

En revanche, les usagers des collectivités qui appliquent des tarifs avoisinant les 1.80 € au m³ devraient être bénéficiaires, voyant leur prix baisser d'environ 0.30 €.

Et ce n'est pas tout.

La gestion des réseaux d'eau sera assurée par la Communauté de communes et sans doute confiée à une société du type Veolia. Des diagnostics vont être menés pour connaître l'état des conduites, des châteaux d'eau, des captages. À l'issue de cette opération des choix seront à faire, avec bien entendu, des décisions qui ne plairont pas à tout le monde, par exemple lorsqu'il faudra supprimer des châteaux d'eau et des captages qui sont en trop mauvais état pour être réparés. Les interconnexions à d'autres réseaux plus fiables, moins onéreuses, feront l'affaire.

C'est la loi NOTRÉ qui a institué cette nouvelle organisation territoriale. Elle concerne également l'assainissement, sujet aussi brûlant que celui qui précède.

Pour l'instant peu d'informations sur le sujet. Attendons.

R. Delattre

INONDATIONS ET COULEES DE BOUE

Depuis le 05 juillet 2012, date de la dernière inondation du quartier de la rue de Puisieux, nous attendons le bon vouloir des diverses administrations pour tenter de résoudre les problèmes récurrents que représentent les inondations et coulées de boue. Nous disposons d'un terrain et peut-être bientôt d'un second, pour y aménager des bassins de rétention.

Une nouvelle réunion est programmée début janvier 2018, mais il se trouve que d'ici là, la commune aura perdu cette compétence qui revient, grâce à la loi NOTRÉ, à la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Ce qui veut dire que nous ne sommes plus maîtres de notre destin. C'est la Communauté de communes qui prendra le dossier en main et qui devra le financer.

Nous voudrions être optimistes, mais cela devient difficile, quand on constate qu'après cinq années d'attente, seule l'étude de faisabilité a été menée à bien, et depuis, plus rien ou presque.

Alors croisons les doigts et ...attendons.

INCIVILITES



Répondre des pommes de terre sur la chaussée,

Rouler sur les bas-côtés en passant sur les avaloirs,

Faire sauter les bordures de trottoir

À votre avis, s'agit-il d'incivilités ?



Certains riverains ont tendance à répondre par l'affirmatif, car ils sont les premiers impactés. D'autres personnes considèrent que ce sont des incidents malencontreux.

Si ces événements se produisent en l'absence de piétons, cyclistes, ou voitures, on peut dire qu'il s'agit d'un incident matériel. Dans le cas contraire, les risques encourus sont plus importants. Bien sûr, nous ne sommes pas là pour jeter l'opprobre sur qui que ce soit, mais il y a matière à réflexion.

Un personnage connu de tous déambule régulièrement dans les rues de Miraumont. La promenade n'étant pas interdite, il n'y a rien à redire sur ce plan-là. Mais lorsqu'il y a confusion entre le domaine public et le domaine privé, cela devient plus problématique.

Le respect de la propriété privée est inscrit dans la loi, enfreindre cette règle élémentaire peut donner lieu à poursuites judiciaires.

Un homme prévenu en vaut deux. Nous ne le redisons pas. La prochaine fois, s'il y en a une, ce sont les services de la Gendarmerie qui interviendront

R. Delattre

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le 09 octobre 2017, le Conseil communautaire du Pays du Coquelicot a voté en faveur de l'arrêt projet du PLUi valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Cette délibération a été affichée à la porte de notre mairie, pour une période d'un mois, à compter du 26 octobre 2017.

Tous les conseils municipaux doivent émettre un avis sur ce dossier, chaque commune disposant de documents lui permettant d'apporter éventuellement des observations.

Le Conseil municipal de Miraumont a émis un avis défavorable lors de sa séance du 30 novembre 2017.

Plusieurs anomalies ont été décelées, portées à la connaissance des services de la Communauté de communes, qui ont fourni des réponses peu convaincantes. Quelques exemples :

-pourquoi mettre en zone agricole des parcelles pour lesquelles un certificat d'urbanisme positif a été délivré ?

-pourquoi mettre en zone verte, une parcelle vendue comme terrain à bâtir par la commune, au prétexte qu'elle est impactée par l'aléa 1 du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation), alors que d'autres immeubles à usage d'habitation se trouvent à proximité de ce terrain ?

-pourquoi mettre en zone verte une parcelle qui a déjà été construite, l'ancien bâtiment figurant toujours sur le plan fourni par la Communauté de communes ?

Les explications fournies par les services de la Communauté de communes ne remettent pas en cause les orientations prises dans l'arrêt projet adopté le 09 octobre 2017.

Devant tant d'incompréhensions, les conseillers municipaux ne pouvaient qu'émettre un avis défavorable, mais ce n'est qu'un avis. Il appartiendra à chacun d'entre nous de faire entendre ses arguments lors de l'enquête publique qui devrait se dérouler fin 2018, si tout va bien.

En cas de désaccord persistant, le recours au Tribunal Administratif sera peut-être nécessaire.

Certaines communautés de communes ont déjà vu leur PLUi annulé.

R. Delattre

BORNE ELECTRIQUE



Une borne électrique vient d'être installée près du parking de la rue Trévequenne, à proximité du futur commerce d'alimentation, de la Maison médicale, de la mairie et de l'Agence postale. Sa mise en service est effective depuis le 30 novembre 2017. Cet endroit a été choisi en concertation avec les services de la Fédération départementale de l'Énergie de la Somme.

C'est la première dans notre secteur, d'autres sont en cours d'installation à Albert et ses environs. Cet aménagement coûte 3600,00 € à notre commune, le solde, soit environ 12000,00 €, étant pris en charge par la FDE80 et l'ADEME.

Bien sûr pour le moment il existe encore peu de véhicules électriques mais l'évolution est en marche. Les coûts des énergies fossiles, carburants, gaz vont augmenter par le biais de taxes déterminées par l'État. Cette stratégie est imposée par des nécessités environnementales.

Nous commençons à ressentir les effets du réchauffement du climat, il est grand temps, sans être un fervent écologiste, de faire évoluer nos pratiques en circulant dans des véhicules électriques ou hybrides. C'est l'avenir de nos enfants et petits-enfants qui est en jeu.



R. Delattre



IRVE80 : LE DEPLOIEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE PUBLIQUE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

MODE OPERATOIRE D'UTILISATION D'UNE BORNE DE RECHARGE

ETAPE 1 Trouver une borne de recharge la plus proche

Télécharger GRATUITEMENT l'application « freshmile charge » sur votre smartphone (disponible sur Goggle play ou APP STORE)

Ou aller directement sur un des sites suivants :

<http://charge.freshmile.com>

<http://charge.freshmile.com/map>

Il vous suffit ensuite de rechercher une borne et de vous laisser guider par les instructions avant de passer à l'étape suivante.

ETAPE 2 Lancer une charge

Je m'identifie tout d'abord comme suit :

Soit je passe mon badge sur le lecteur de carte symbolisé sur la borne

Soit je scanne le QRCODE présent sur chaque point de charge de la borne

Soit je me connecte sur le site Freshmile

Je sélectionne ma place (PR1 ou PR2) et mon type de prise (Classique ou T2)

ETAPE 3

J'ouvre le portillon : Le voyant Led de la borne passe de « **VERT fixe** » au « **VERT clignotant** »

J'ai dès lors 1minute pour me raccorder

Je branche mon véhicule sur la prise souhaitée (Soit T2 ou classique).

Le voyant Led passe du «**VERT clignotant** » au « **BLEU clignotant** »

ETAPE 4

Je referme le portillon.

La charge se lance.

Le voyant Led passe du «**BLEU clignotant**» au « **BLEU fixe**»

Le véhicule se recharge.

ETAPE 5 Arrêter une charge ou fin de la charge

J'effectue la même action qu'à l'étape 2.

Le voyant Led passe du « **BLEU fixe** » au « **BLEU clignotant** ».

J'ai 1 minute pour ouvrir le portillon et débrancher mon véhicule.

Je débranche mon câble et referme le portillon

Le voyant Led passe au « **VERT fixe** »

Ceci arrêtera le paiement (sécurisé, sans abonnement et sans engagement).

➡ LES ECOLES ET LE DEVOIR DE MÉMOIRE

À l'occasion des 50 ans du RPI, une fois n'est pas coutume, l'école de Miraumont peut être remerciée de l'investissement qu'elle manifeste à chaque cérémonie des 8 mai et 11 novembre. Claire Louvet, la directrice et Frédérique Louvet, l'enseignante des CE répondent toujours présentes pour animer lesdites cérémonies. Des poèmes, La Marseillaise, un signe au monument aux Morts (des bleuets au 11 novembre) sont lus, chantée et déposés au pied de la



statue. «Chaque enfant, de chaque classe, précise Claire Louvet, prépare quelque chose pour sa commune. Nous les encourageons à aller au défilé dans leur village pour déposer devant le monument aux Morts leur modeste contribution au devoir de mémoire. » Action confirmée par Marcel Herbet, le maire de Grandcourt, dont deux élèves ont déposé le 11 novembre, deux grands bleuets devant le monument.

La commune reconnaissante au corps enseignant.

M.Bouchez

➡ LA CHAPELLE SE REFAIT UNE BEAUTÉ

La Chapelle Notre-Dame de la Paix date de 1856. Située sur la route de Puisieux, elle a été remaniée dans les années 1920 et rénovée en 2003. La végétation commençait à s'étioler. L'an dernier, la commune a donc tout enlevé et remis une haie de charmille. L'escalier vient d'être nettoyé et la chapelle a été remise en état avec les grès des anciennes bordures de la rue de la Fontaine. Une bâche est posée en attente du printemps où l'on y plantera fleurs et arbustes.



M.Bouchez

HORAIRES

AGENCE POSTALE COMMUNALE 03 22 74 82 28:

Lundi : 14h00-17h00
 Mardi: 14h00-17h00
 Mercredi : 09h00-12h00
 Jeudi : 14h00-17h00
 Vendredi : 14h00-17h00

MAIRIE 09 67 22 85 52 :

www.miraumont.fr

Lundi : 17h30-19h00
 Mardi : 17h30-19h00
 Mercredi: 10h00-12h00
 Jeudi: 17h30-19h00
 Vendredi : 17h30-19h00

BIBLIOTHEQUE 03 22 74 04 03

www.bibliothequepaysducoquelicot.net

Mercredi : 09h00-12h00 14h00-18h00
 Jeudi : 14h00-17h30
 1 samedi sur 2 : 09h00-12h00

LES TARIFS COMMUNAUX 2018

la journée	Salle des fêtes <ul style="list-style-type: none"> ● pour <i>les Miraumontois</i> ● pour <i>les extérieurs</i> 	178.96€ 269.78€ 88.27 € par journée supplémentaire
la ½ journée	Forfait de 20€ supplémentaire pour la location du matériel dans la cuisine	88.27€
	Vaisselle	1 € le couvert
mensuel	logements de direction du groupe scolaire	2 rue Trévequenne : 706.84 € 4 rue Trévequenne : 682,91 €
mensuel	logement communal	1, rue Cotté Devin : 116,34 €
mensuel	logement communal	5 rue Cotté Devin : 436.13 €
mensuel	Logement communal	6 rue de l'Hôtel de Ville : 368.10€
journée	remorque communale	13.12 €
heure	Location de la remorque communale avec vacation d'un employé communal	13.12€ +11.10€/heure de vacation
mensuel	Compteurs d'énergie	10.09 €
	m ² de concession de cimetière trentenaire	15.14 €

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Amiens, le 6 octobre 2017

MONSIEUR LE MAIRE
MIRAUMONT
MAIRIE

80300 MIRAUMONT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

MIRAUMONT

---	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00083196		Prélevé le : lundi 21 août 2017 à 14h21
Unité de gestion		0225	MIRAUMONT	par : THIBAUT LANFRANC DE PANTHOU
Installation	TTP	001737	MIRAUMONT TTP	Type visite : P2
Point de surveillance	P	0000002782	CHATEAU D'EAU DE MIRAUMONT	
Localisation exacte			SORTIE RESERVOIR	
Commune			MIRAUMONT	

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE DE L'AINSE, LAON 0204

Type de l'analyse : P2

Code SISE de l'analyse : 00083311

Référence laboratoire : H_CS17.7097.3

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

Benzène

<1,0 µg/l

1,00

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère

<0,2 µg/l

0,50

Dichloroéthane-1,2

<2,5 µg/l

3,00

Tétrachloroéthylène-1,1,2,2

<1,00 µg/l

10,00

Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène

<1,0 µg/l

10,00

Trichloroéthylène

<1,00 µg/l

10,00

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Acrylamide

<0,10 µg/l

0,10

Epichlorohydrine

<0,10 µg/l

0,10

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Hydrogénocarbonates

334 mg/L

Titre alcalimétrique complet

27,4 °f

FER ET MANGANESE

Fer total

<5 µg/l

200,00

Manganèse total

<0,5 µg/l

50,00

MINERALISATION

Calcium

125 mg/L

Magnésium

4,1 mg/L

Potassium

3,3 mg/L

Sodium

10,1 mg/L

200,00

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Aluminium total µg/l	<10 µg/l				200,00
Arsenic	<0,5 µg/l		10,00		
Baryum	0,02 mg/L		0,70		
Bore mg/L	<0,050 mg/L		1,00		
Cyanures totaux	<10 µg/l CN		50,00		
Fluorures mg/L	0,126 mg/L		1,50		
Mercuré	<0,015 µg/l		1,00		
Sélénium	<0,5 µg/l		10,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION					
Bromates	<5 µg/l		10,00		
Bromoforme	<1,0 µg/l		100,00		
Chlorodibromométhane	<1,0 µg/l		100,00		
Chloroforme	<1,0 µg/l		100,00		
Dichloromonobromométhane	<1,0 µg/l		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	<1,0 µg/l		100,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00083196)

Eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, pour les eaux destinées à la consommation humaine. Cependant, votre ressource en eau (captage) ne répond pas aux obligations de protection comme le demande l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique. Votre responsabilité peut ainsi être engagée pour des faits d'imprudence ou de négligence.

Pour la Directrice Générale et par délégation,
L'Ingénieur du Génie Sanitaire



Jérôme Veyret

La vie communale

➡ ETAT CIVIL 2017

NAISSANCES

-  MAVRE Lola, le 03 juillet, 1 rue Catherine de Paris
-  LEVEQUE Inaya, le 02 août, 4 rue Catherine de Paris
-  ROUSSEL Khélio, le 25 août, 40 bis rue de la Barre
-  BOTTE POTELLE Théo, le 25 août, 13 rue Trévequenne
-  MARTIN Yan, le 09 octobre, 6 rue Catherine de Paris
-  JADIN Taïmi, le 25 novembre, 22 rue des Héritages



MARIAGES



- MARTIN Jérôme et DEVIMES Alicia, le 29 juillet
- ROTIER Thomas et ROBILLARD Julie, le 19 août

DÉCÈS

-  Madame DUFRESNE épouse MARMAI Nicole, le 04 janvier à Arras
-  Monsieur DELOBEL Gérard, le 11 janvier à Albert
-  Monsieur POIX Michel, le 21 février à Bapaume
-  Monsieur PIERENS Charles, le 1^{er} mars à Miraumont
-  Madame PELLETIER épouse ALEXANDRE Gisèle, le 17 avril à Arras
-  Monsieur MARMAI Willy, le 28 septembre à Amiens
-  Monsieur COLLET Gérard, le 30 septembre à Bapaume
-  Monsieur SOIHIER Émile, le 13 octobre à Miraumont
-  Madame BALEDENT épouse SOIHIER Marie, le 22 octobre à Arras
-  Madame KLISZ Hélène, le 11 novembre à Amiens
-  Monsieur CARPI Fabrizio, le 29 novembre à Arras
-  Madame BEAUFILZ épouse ACCART Nathalie, le 14 décembre à Bapaume



BIENVENUE

- 👉👉 Madame GREDIN Virginie, Monsieur CORROYER Kevin et leurs enfants, 16 rue de la Barre
- 👉👉 Madame LAVILLETTE Edith, 6 rue de la Fontaine
- 👉👉 Monsieur GOURDIN Logan, 14 rue du Bordet
- 👉👉 Madame GROSSEMY Floriane, Monsieur PECHON Guillaume, Gaspard et Eliott, 5 rue Catherine de Paris
- 👉👉 Monsieur VARLET Denis et ses enfants, 23 rue Trévequenne
- 👉👉 Madame TOUSSAIN Mélissa et Monsieur DELPORTE Marvin, 4 rue de la Barre
- 👉👉 Madame GUILLE Amandine, Monsieur MORVANT Julien et Ambre, 2 rue Cotte Devin
- 👉👉 Madame PRONIEZ Tatiana, Axel et Alexis, 2 rue des Héritages
- 👉👉 Madame VASSEUR Héloïse, Monsieur MERVEILLIE Rudy et Hector, 40 rue de la Barre
- 👉👉 Madame et Monsieur DUTAS, Rafaël, Gabrielle et Romane
- 👉👉 Madame et Monsieur MARTIN Jérôme, Ethan, Sohan et Yan, 6 rue Catherine de Paris



ALSH JUILLET 2017

Du 11 juillet au 4 août s'est déroulé l'accueil de loisirs sans hébergement.

Trois groupes d'enfants : trois thèmes :

- l'imaginaire pour les petits (4-6ans),
- l'aventure pour les 7 -9 ans
- les découvertes pour les 9 -13 ans.

Animations classiques (arts plastique et sport) ont côtoyé des activités plus originales : initiation à l'accrobranche à Ailly, découverte de la France Miniature à Elancourt (78), natation dans les piscines d'Albert et de Corbie, via le train : développement durable oblige. Chaque matin, un temps de réveil tonique a fait bouger la cinquantaine d'enfants présents. Les parents invités ont bien souvent décliné la proposition de bouger ensemble.

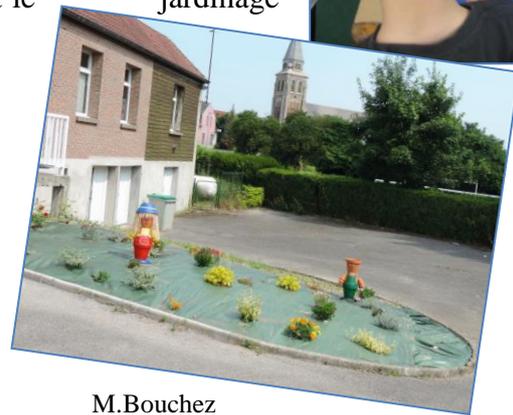


M.Bouchez



En juin, le SIVOS a interrogé les parents via un questionnaire sur le retour de la semaine à 4 jours. 89 questionnaires ont été retournés sur environ 130 distribués (sachant que les familles avec plusieurs enfants ne se sont exprimées qu'une fois). Le résultat a été sans appel : 88% ont « plébiscité » le retour à 4 jours. Le SIVOS a donc pris acte et a décidé d'arrêter la semaine à 4 jours et demi. La principale raison (la même qu'au niveau national) est la fatigue engendrée par ce rythme et la nécessité d'une coupure pour les activités hors scolaires. Il paraît que ce sont les mamies et les papis qui ont été contents...

Photos : les dernières activités des TAP : Pâques et le jardinage



M.Bouchez

COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 2017

Cette année, avant la formation du cortège, la commune a distribué un bleuet à chaque participant. Renouant avec la tradition, chacun petit ou grand, l'a aussitôt épinglé sur son vêtement.

Le cortège est composé des porte-drapeaux des sapeurs-pompiers, du Maire, des Conseillers municipaux, des anciens combattants et de nombreux Miraumontois. Il s'est dirigé vers le monument aux Morts. La pluie bien présente a cessé pendant la cérémonie de commémoration.

Les enfants ont activement participé à l'Appel aux Morts. Ils ont ensuite entonné la Marseillaise, accompagnés par les villageois. Chaque enfant a lu un passage d'un texte appris à l'école. Pour clôturer la cérémonie, ils ont planté dans la jardinière du monument aux Morts, les bleuets qu'ils avaient réalisés à cette occasion. Tout ceci sous la conduite de leurs enseignantes.

Le cortège s'est ensuite rendu dans le cimetière civil et dans le carré britannique pour un hommage aux Morts et un dépôt de gerbe.



La dislocation du cortège s'est faite devant la mairie. Les personnes présentes ont été invitées par la municipalité, à se rendre à la salle socioculturelle pour le vin d'honneur.

N. Jacquin

➡ CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE 2017

La cérémonie commémorative des Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie s'est déroulée le mardi 5 décembre à 11 h sur la place.

Ce fut l'occasion pour Jacques Simoneaux de rappeler les noms des Miraumontois (natifs ou habitants) qui ont participé à ces combats. Comme chacun sait, cette date choisie en 2003, fait polémique puisqu'elle correspond à l'inauguration en 2002 sur le quai Branly à Paris, du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie par Jacques Chirac. Deux autres journées de commémoration s'ajoutent à cette date « neutre » du 5 décembre.

Depuis 2003 : une « Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives », le 25 septembre. Et depuis 2012, la « Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc », le 19 mars. Nous n'entrerons pas dans cette polémique et garderons à l'esprit le sacrifice des soldats « morts pour la France ».



M.Bouchez

➡ UN POMPIER MIRAUMONTOIS MÉRITANT

Samedi 9 décembre avait lieu à Villers Bocage, à l'école départementale, la cérémonie de Sainte Barbe de la direction départementale des pompiers de la Somme. À cette occasion, Michel BÉCOURT y fut honoré en recevant la médaille GRAND OR récompensant plus de 40 ans de bons et loyaux services. Michel est plus près des 50 ans que des 40. En effet, il a commencé le premier janvier 1970. Il a « rempli » pour un an et s'il ne prend sa retraite qu'à 65 ans, soit dans 2 ans, il aura 49 ans 11 mois et 30 jours de service !



Ce dévouement rejaillit aussi sur le centre de

Miraumont qui aura réussi à fidéliser ainsi pendant presque un demi-siècle – à 24 h près- l'un de ses sapeurs-pompiers. L'image d'un centre où il y fait bon travailler s'en trouve renforcée. Le recrutement avance : Geoffrey POIX passe ses examens. Deux jeunes miraumontois Corentin RENARD et Célestin VARLET sont aux jeunes sapeurs-pompiers d'Albert où ils ont participé du 9 au 16 juillet 2017 à la 21^{ème} rencontre internationale des jeunes sapeurs-pompiers à

Villach en Autriche. Aujourd'hui, le centre couvre 12 communes et sa réputation n'est plus à faire. Le 13 janvier 2018, à 18h, nos pompiers fêteront la Sainte Barbe à Miraumont en rendant hommage à ses sapeurs décédés. Michel BÉCOURT sera également honoré. Que chacun des pompiers soit remercié de son dévouement. La commune reconnaissante.

M.Bouchez

PERMANENCE JURIDIQUE

Maître Émilie CHRISTIAN et Maître Christelle VANDENDRIESSCHE, avocates au Barreau d'Amiens assurent en mairie de Miraumont des permanences les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredis de chaque mois de 17h30 à 19h00. Les consultations ou demandes d'information sont gratuites.

La première permanence aura lieu le 19 janvier 2018 de 17h30 à 19h00, elle sera assurée par Maître Christelle VANDENDRIESSCHE.

LE RPI A 50 ANS : LE PREMIER REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA SOMME

L'année scolaire 2017-2018 marque les 50 ans du Regroupement Pédagogique Intercommunal « Aux Sources de l'Ancre » qui a démarré avec 4 communes : Miraumont, Irlès, Pys et Grandcourt – auxquelles se sont ajoutées en septembre 2000 les communes de Beaucourt-sur-l'Ancre, Beaumont-Hamel, Courcelette ayant rejoint le SIVOM en 1998. À cette occasion, un petit rappel historique s'impose. Pour l'heure, notre principale source reste Monsieur Michel Déplanque, Maire de Miraumont à l'époque. Tout est parti d'un constat : il fallait mutualiser – comme quoi la notion très en vogue en ce moment, n'a rien de nouveau – les ressources dans les diverses communes. Ainsi le premier nom fut SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiples). Tout d'abord, un essai – non concluant- a été fait avec un employé communal qui tournait dans les quatre communes. Un temps, un ramassage des ordures ménagères avait été envisagé et l'échange d'un terrain en vue de l'extension de la décharge miraumontoise effectué. Ensuite Michel Déplanque et l'équipe enseignante ont bien compris que la ruralité était perdante en moyens pour répondre aux exigences de qualité toujours plus nombreuses du système scolaire. Cela commença en octobre 1965 où la commune de Miraumont avait fait passer l'âge d'entrée en section enfantine de 5 ans à 4 ans. En octobre 1966, à l'école de Miraumont, sous la conduite de M.M. Delval et Mérieux, démarrait une expérience : le tiers temps pédagogique. Principe simple : le temps de l'enfant est réparti en 3 volets : les disciplines fondamentales, l'éveil (histoire, géo, sciences) et l'après-midi : les disciplines artistiques et sportives. Mais en classe à plusieurs niveaux, l'expérience était peu probante. La machine était lancée pour aboutir à un « brassage scolaire » et à un début d'égalité des chances entre les petits ruraux et les petits urbains. Le 18 décembre 1966, le conseil municipal de Miraumont, qui comptait 13 conseillers, acceptait la création d'un SIVOM à l'unanimité des présents : 12/12. Par arrêté du 19 avril 1967, la préfecture entérinait cette création. Pour plus de justice, chaque commune avait accepté l'idée du même nombre de délégués, quelle que soit sa taille, en l'occurrence 3 délégués (aujourd'hui, ils ne sont plus que 2). Cette création portait sur 2 points :

- coordonner les affaires scolaires intéressant les communes de Irlès, Grandcourt, Miraumont et Pys.
- Organiser un service d'entretien et d'arrêter le programme des travaux de voirie pour les quatre communes.

Bien entendu, l'Inspection Académique ne pouvait donner que son accord pour des projets mettant - déjà- l'intérêt de l'enfant au cœur du système.

Première rentrée scolaire (on en rêverait en 2017) : 179 élèves répartis ainsi :

Village	Cours	Nombre d'élèves	enseignant(e) Titulaire/ Stagiaire/ Remplaçante
Miraumont	Maternelle	38	Mme Foulon (S)
	CP	19	Mme Delval (T)
	CE1	16	Mr Mérieux (S)
	CM2	20	Mr Delval (T)
Grandcourt	CE2	18	Mme Doyen (T)
	CM1	32	Mr Doyen (T)
Pys	Fin d'études	21	Mr François (T)
Irlès	Perfectionnement	15	Mme Mérieux (Remplace Mme Claubaud)

Dès le début est évoqué le renforcement du SIVOM avec Thiepval (courrier du 20/09/69) mais aussi Courcelette (courrier du 30/01/1969) qui intégrera le RPI en septembre 1998.

La cantine garderie fut construite en 1992 dans l'ancienne salle paroissiale.

C'est en 2008 que le SIVOM deviendra le SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) dont la seule compétence est celle des affaires scolaires.

À suivre



Photo1 : vœux du SIVOS en janvier 2017 à Irlès.

Devinette : essayez de retrouver les 6 maires, le septième maire n'arrivera qu'à la fin du discours.

Photo 2 : Photo de classe des CM 1 à Grandcourt avec M. Doyen.

Vous les reconnaissez ? (réponse en juillet)

M.Bouchez



➡ LA MAISON MÉDICALE – ACTUALISATION

*Le secrétariat de la maison médicale est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Madame Sonia DEMEY prend les rendez-vous des **médecins**, Docteurs Senadjro Honvoh et Stéphanie Petitprez au **03.66.32.05.35**. En cas d'absence de la secrétaire (maladie ou congés), la prise de rendez-vous pourra se faire directement auprès des praticiens : Dr Honvoh au **03.22.75.69.35** et Dr Petitprez au **03.22.75.60.73**

*Madame Marie CARLE-VANDENDRIESSCHE, **kinésithérapeute**, prend ses rendez-vous au **06.81.74.34.65**

*Madame Sylvie TELLIER et Monsieur Tony DRUARD, **infirmiers**, sont joignables au **03.22.74.86.03**.

*Madame Sarah ASSAF, **sage-femme**, consulte le mardi matin, tous les 15 jours, la prise de rendez-vous se fait par le secrétariat au **03.66.32.05.35**.

*Madame Adeline BENOIT, **nutritionniste-diététicienne**, consulte le mardi après-midi, tous les 15 jours et prend ses rendez-vous au **06.43.59.14.08**

*Madame Capucine RIVAUX, **pédicure-podologue**, consulte sur rendez-vous en téléphonant au **07.86.51.72.35**, à partir de janvier 2018.

↳ LE TRADITIONNEL COLIS DES AÎNÉS

Samedi 16 décembre au matin a eu lieu la distribution du colis des Aînés. 42 colis duo et 72 colis solo ont ainsi été distribués. Cette année, ce sont les Aînés nés en 52 qui ont pour la première fois droit à « leur » colis. Pas étonnant que certains se sont sentis prendre un coup de vieux le 16 décembre mais devant les bonnes choses offertes, gageons que cela n'a pas duré !!!

Photo : Emmanuel Hamon a distribué à Yves Héroguelle son colis qui s'est souvenu, non sans émotion, qu'il était l'un des précurseurs de cette attention envers nos Aînés.

M. Bouchez



↳ LE NOËL DES ENFANTS

Samedi 16 décembre, à 15h30, Père Noël en personne, est descendu de son traîneau pour donner aux enfants du village leur jouet. Étaient concernés les enfants nés entre 2006 et 2017, soit au total 98 enfants. Les familles ont pu partager un café ou un chocolat et un morceau de gâteau. Les enfants absents pourront venir récupérer leur jouet à la mairie jusqu'au 31 janvier 2018.



M. Bouchez

La vie associative

↳ LES AÎNÉS

Encore une année qui se termine et malgré une baisse de nos effectifs (générale dans beaucoup de sections), chacun est content de se retrouver chaque mercredi après-midi de 14 à 18h autour de jeux de société (cartes, scrabble...) sans oublier le goûter de 16h. Après-midis à thème, lotos, repas ont



ponctué la vie de notre groupe. Nous invitons toute personne désireuse de partager un moment de convivialité à se joindre à nous : il n'y a pas de limite d'âge, ni dans un sens ni dans l'autre.

Téléphone de la présidente : Françoise Savary :
03 22 74 80 21.

M.Bouchez

↳ AJA

Pérenniser un club Rural, Éducatif & Citoyen



Comme chaque année, nous pourrions vous présenter notre club qui fête ses 15 ans avec ses 315 licenciés, ses 85 bénévoles, ses 19 équipes, ses 14 éducateurs, ses 2 écoles de foot (masculine & féminine) labellisées, ses 3 stades et sa salle de sport.

Aujourd'hui, nous aimerions vous sensibiliser sur le fonctionnement de son bureau et de son comité directeur : un centre d'échange et de communication composé de 30 Bénévoles de tout horizon qui se réunissent tous les mois. Ces personnes ont pour rôle d'organiser, d'anticiper le quotidien, préparer les manifestations, les soirées, les lotos, les stages, les formations, rechercher des partenaires, assurer la comptabilité. . . Vous l'avez compris, beaucoup de temps et d'investissement pour chacun d'entre nous.

Au travers de ces quelques lignes, nous avons entrouvert la vie de notre club. Seriez-vous tenter de franchir les portes de notre association afin de nous proposer vos compétences qu'elles soient partielles ou constantes, qu'elles soient sur les terrains, ou devant un ordinateur, au travers de nos manifestations, ou d'un projet ?

Se réunir est un Début.

Rester est un Progrès.

Travailler ensemble est une Réussite.

Merci d'avoir partagé notre lecture.

Rejoignez-nous sur FaceBook : Aj Artois et / ou notre site : www.ajartois.fr



COMMISSION COMMUNALE SPORTS ET LOISIRS



Le dimanche 03 septembre, la 10^{ème} édition de la randonnée « La Miraumontoise » comme annoncé fut une journée sportive pour les randonneurs, les bénévoles et les organisateurs. Merci aux fidèles bénévoles qui ont assuré avec bonne humeur la préparation et le service des collations aux 400 randonneurs présents aux inscriptions dès 7 heures.

➤ 284 cyclistes inscrits ont parcouru les 3 circuits : 20, 40 et 60 km. (170 cyclistes en 2016). Merci à Jean-Marc, Benoît et les bénévoles qui ont fléché les parcours.

Les clubs de cyclotourisme des environs étaient bien représentés grâce à la publicité faite par les référents de la randonnée : merci à eux.

➤ 82 marcheurs sur un circuit de 11 km environ. (70 marcheurs en 2016)



De nombreux lots furent attribués par tirage au sort avant le repas.



➤ Pour les cyclistes : 1 VTT de marque en premier lot, un lot plus conséquent au plus âgé, un autre lot spécial au club le plus représenté : le club de Bucquoy avec 18 inscrits. Puis de nombreux lots à tous les participants à la tombola gratuite.

➤ Pour les marcheurs : un bon d'achat de 50 € en premier lot, un jeu de badminton à la plus jeune participante, puis de nombreux à tous les marcheurs.

➤ Environ 200 personnes ont partagé le repas dans la convivialité : cochon grillé, frites, merguez, saucisses et sandwiches divers.

➤ L'après-midi les plus jeunes ont profité d'une structure gonflable.

➤ Le vélo, la structure gonflable : grâce à la subvention attribuée par le constructeur d'éoliennes H2Air.

➤ Lots divers offerts par le magasin Intersports et la CCSL.

➤ Les ravitaillements offerts par Le Café de l'Église.

Un beau succès pour notre 10^{ème} randonnée.

Prévisions 2018 :

➤ Salon de l'agriculture : entre le 24 février et le 04 mars.

➤ Réderie : 13 mai.

➤ Rock'Encontres : 16 juin.

➤ Randonnée : 02 septembre.



C.C.S.L.

Informations diverses

Informations diverses

➤ ASSISTANTES MATERNELLES

Mme BODART Bernadette : 17 rue de la barre ☎ 03/22/74/84/09
Mme BROYEZ Elodie : 40bis rue de la Barre ☎ 03/22/74/72/46
Mme CHAMPY Laurence : 4 rue des champs ☎ 03/22/74/77/81
Mme STAELENS Alexandra : 20 rue des Sources ☎ 03/22/74/78/59
Mme VASSEUR Catherine : 8 rue du cimetière ☎ 03/22/74/61/64

➤ TARIFS CANTINE-GARDERIE (2017/2018) 03 22 74 85 24

Ticket garderie (tarif horaire) : Familles non imposables : 1.00€

Familles imposables : 1.10€

Ticket forfait journalier : Familles non imposables : 5.90€

Familles imposables : 6.20€

Prix d'un ticket de cantine : Familles non imposables : 4.84€

Familles imposables : 5.04€

HORAIRES : le matin de 7h00 à 8h30 / le soir de 16h50 à 18h50 (Les enfants ne sont pas admis avant 7h00)

La commande ou l'annulation d'un repas doit se faire impérativement **la veille avant 8 heures** en téléphonant uniquement à la cantine – garderie

➤ ASSISTANTE SOCIALE- Sur rendez-vous – ☎ : 03-60-03-47-10

Madame Trongneux Corinne –

Permanence : Lundi de 14h à 16h et jeudi de 9h à 11h30 au Centre Médico-Social d'Albert

➤ LES AIDES À DOMICILE

Le SIVOM des aides à domicile a ses locaux au sein du centre hospitalier d'Albert, rue Tien Tsin.

☎ : 03.22.75.41.14 fax : 03.22.75.49.28

Adresse postale : BP 40089 80303 ALBERT CEDEX

Adresse internet : sivom.cantonalbert.@orange.fr

➤ PÔLE EMPLOI-Agence d'Albert

27, rue Emile Zola 80 300 Albert.

☎ : 3949 Site internet : www.pole-emploi.fr

➤ TRÉSORERIE D'ALBERT

1, rue du 8 mai 1945 80300 Albert ☎ 03/22/75/06/81

fax : 03.22.75.44.39

Adresse Internet : t080049@cp.finances.gouv.fr

Attention : Nouveaux horaires d'ouverture au public: lundi au jeudi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 15h30. Fermeture le vendredi.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

6 rue Emile Zola 80300 ALBERT

☎ : 03 22 64 10 30

site internet : www.paysducoquelicot.com

LES CONTAINERS

Dans le village, il y a **5 containers pour les verres** :

➤ Rue de la Fontaine ➤ Rue Hériet ➤ Face à la Hérelle ➤ Rue de la Gare ➤ Rue des Champs

Le container pour **le Relais** est situé à la gare. Vous pouvez y déposer vêtements et chaussures dont vous n'avez plus l'utilité.

Si un container à verre est plein, veuillez, s'il vous plait, aller mettre vos verres dans un autre container et non les déposer sur les trottoirs. Faisons preuve de citoyenneté.

LA DÉCHETTERIE D'ALBERT ☎ : 03.22.64.10.34

	Communauté de communes du Pays du Coquelicot 6 rue Emile Zola - 80300 ALBERT Tél : 03 22 64 10 30 - Fax : 03 22 64 10 35 comdecom@paysducoquelicot.com
HORAIRES	DECHETERIE <i>à partir du 5 janvier 2015</i>
	ALBERT - route de Péronne Téléphone : 03 22 75 22 22
Lundi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mardi	14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Jedi	14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Samedi	9 h - 18 h
Dimanche	9 h - 13 h

Avant d'aller à la déchetterie, pensez à venir chercher la carte d'accès à la mairie de Miraumont. Sans elle, on ne vous laissera pas entrer déposer vos déchets.

MINI DECHETERIE

Chaque premier samedi du mois, le matin à partir de 9 heures, des bennes sont mises à disposition des particuliers à la gare de Miraumont.

AIRE DE DEPOT DES DECHETS VERTS

Une parcelle, réservée exclusivement aux Miraumontois, a été aménagée en haut de la côte de Courcelette, sur la gauche. Des branchages provenant d'élagage et du gazon peuvent y être déposés à deux endroits distincts (ne pas les mélanger).

Horaires d'ouverture :

-d'avril à septembre : le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00.

-d'octobre à mars : uniquement le samedi de 9h00 à 12h00.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les déchets verts et autres détritiques dans la cour de la gare de Miraumont.

DON DU SANG

Samedi 3 février 2018 de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H00

Samedi 31 mars 2018 de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H00

Samedi 2 juin 2018 de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H00

Jeudi 2 août 2018 de 14H30 à 19H

Samedi 29 septembre 2018 de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H00

Samedi 1 décembre 2018 de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H00

Les collectes ont lieu à la salle des fêtes d'ALBERT

Il faut :

-être âgé de plus de 18 ans à 70 ans révolus

-peser plus de 50 kg

-ne pas être à jeun

-d'autres renseignements sont disponible sur le site de l'EFS : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

AIDE AUX JEUNES

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot participe financièrement à deux actions auprès des jeunes :

► faciliter l'accès de tous au permis de conduire, conditions :

- avoir entre 17 et 25 ans ;

- habiter la Communauté de communes depuis plus de 6 mois ;

- choisir une autoécole du Pays du Coquelicot ;

- s'engager auprès d'une association (qui ne soit ni politique, ni confessionnelle, ni syndicale) du pays du coquelicot à donner au moins 12h de son temps ;

- par tranche de 12 h de bénévolat, 100€ sont versés à l'autoécole ; le plafond étant de 60 h soit 500€ versables. Ce bénévolat peut être effectué sur 2 ans maximum.

► faciliter l'accès de tous au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), conditions :

- avoir entre 17 et 25 ans

- habiter la Communauté de communes depuis plus de 6 mois

- choisir la formation (3 cycles : stage de formation générale, stage pratique= le centre aéré, le stage de perfectionnement) de la communauté de communes

- le premier stage de formation générale se fait en février, sur un coût estimé à 500€, il est demandé 70€ au jeune.

- le jeune s'engage à effectuer 3 centres aérés de 1 mois, pendant lesquels il est rémunéré.

- Ce sont les mêmes conditions pour le stage de perfectionnement (3ème cycle)

Renseignements et inscriptions :

Marc Dumetz - Service Jeunesse -

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot -

6, rue Emile Zola - 80300 ALBERT

tél. : 03 22 64 10 32, www.paysducoquelicot.com

M.Bouchez



◆ **LA VIE QUOTIDIENNE**

- ✓ **Mairie** : ☎ : 09-67-22-85-52
commune.miraumont@wanadoo.fr / www.miraumont.fr
- ✓ **Communauté de communes du Pays du Coquelicot** www.paysducoquelicot.com
- ✓ **Groupe scolaire** : ☎ : 03-22-74-80-83
- ✓ **Cantine /Garderie** : ☎ : 03-22-74-85-24
- ✓ **Bibliothèque** : ☎ : 03-22-74-04-03
- ✓ **La Poste** : ☎ : 03-22-74-82-28

◆ **LES PROFESSIONNELS DE SANTE**

- ✓ **Maison médicale – Secrétariat** : ☎ : 03-66-32-05-35
- ✓ **Médecins généralistes** : Dr Senadjro HONVOH ☎ : 03-22-75-69-35
Dr Stéphanie PETITPREZ ☎ : 03-22-75-60-73
- ✓ **Infirmiers** : Sylvie TELLIER et Tony DRUARD ☎ : 03-22-74-86-03
- ✓ **Kinésithérapeute** : Marie VANDENDRIESSCHE ☎ : 03-22-75-65-37 / 06-81-74-34-65
- ✓ **Podologue-Pédicure** : Capucine RIVAUX ☎ : 07-86-51-72-35
- ✓ **Nutritionniste-Diététicienne** : Adeline BENOIT ☎ : 06-43-59-14-08
- ✓ **Sage-femme** : Sarah ASSAF ☎ : 03-66-32-05-35
- ✓ **Pharmacie** : Sylvie BERNARD ☎ : 03-22-74-87-34

◆ **NOS ARTISANS**

- ✓ **Espace vert** : ● Becquin Espace Vert - Julien BECQUIN - ☎ : 06-32-34-37-34
● Jean-Michel LECLERCQ ☎ : 03-22-75-60-18
- ✓ **Mécanique agricole** : Arnaud MAGDA ☎ : 03-22-76-57-33 / 06-75-61-36-75
- ✓ **Couvreur** : Croisille Couverture Zinguerie - Frédéric DUBUFFET
☎ : 03-22-76-07-71 / 06-20-50-18-03
- ✓ **Maîtrise d'œuvre** : @DEQUAT : Romain Fouache romain.fouache@sfr.fr ☎ : 06-16-92-55-66
- ✓ **Couture** : Le Petit Atelier d'Alex - Alexandra Staelens ☎ : 03-22-74-78-59

◆ **NOS COMMERÇANTS**

- ✓ **Café -Restaurant de l'église-traiteur** : Joël HERBET ☎ : 03-22-74-81-31

◆ **LES COMMERÇANTS AMBULANTS** **rue de l'hôtel de ville**

- ✓ **Boucher-Charcutier** :
● BERTOUT : *Le mardi de 16h30 à 17h00.* ☎ : 03-21-07-63-54
● THIESSART : *Le mercredi de 11h à 12h30 et le samedi de 11h00 à 12h30.* ☎ : 03-22-75-04-19
- ✓ **Fruits et légumes** : Ch'ti Paul, *Le mercredi de 13h30 à 18h00* ☎ : 06-76-87-34-67
- ✓ **Fruits et légumes et crèmerie** : BOUDET J.P, *Le mercredi soir* ☎ : 03-22-75-47-67
- ✓ **La Maillotine, passe le mercredi matin** ☎ : 03-22-76-18-51
- ✓ **Boulangerie** DHIU ☎ : 03-22-76-22-23
- ✓ **Épicerie générale Clairvoie** : *Le vendredi*
- ✓ **Cressonnière** : M. Chelu, *chaque 1^{er} dimanche du mois sur le marché de Pozières*
- ✓ **Poissonnier** : Ch'pingoin ☎ : 06-08-56-62-13

◆ **LOISIRS**

- ✓ **Gîte de groupe** : Le Vieux Moulin, M. et Mme BOILOT ☎ : 03-22-74-86-01
- ✓ **Chambres d'hôtes** : Les chambres d'Estelle, Mme FERU, 10 rue de la Barre ☎ : 03-22-74-86-96
- ✓ **Chambre d'hôtes** : Aux Sources de l'Ancre, Mme Hannecart, 6 rue des Sources ☎ : 06-44-15-64-33
- ✓ **Camping / Pêche** : La Hérelle, M. et Mme LUISIN ☎ : 03-22-74-84-83
- ✓ **Ferme équestre de Baillescourt** : M. VANSTEELANT ☎ : 03-22-74-87-00

MESSES ET CÉLÉBRATIONS-

Paroisse Notre Dame des Hauts de l'Ancre

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Claudine VARLET,
4 rue de la Gare à Miraumont ☎ : 03-22-74-81-44



- 28 janvier : 11h00 – Miraumont
- 04 février : 09h30 – Colincamps
11 février : 11h00 – Pozières
18 février : 09h30 – Mailly-Maillet
25 février : 11h00 – Courcelette
- 04 mars : 09h30 – Bertrancourt
11 mars : 11h00 – Auchonvillers
18 mars : 09h30 – Bouzincourt
25 mars : 09h30 – Mailly-Maillet (**Rameaux**)
- 1^{er} avril : 11h00 – Beaumont-Hamel (**Pâques**)
08 avril : 09h30 – Authuille
15 avril : 09h30 – Coigneux
22 avril : 09h30 – Englebelmer
29 avril : 09h30 – La Boisselle
- 06 mai : 11h00 – Thiepval
10 mai : 09h30 – Mesnil (**Ascension**)
13 mai : 11h00 – Miraumont (**1^{ères} Communions**)
20 mai : 09h30 – Bouzincourt (**Pentecôte**)
27 mai : 09h30 – Bayencourt
- 03 juin : 11h00 – Hamel
10 juin : 09h30 – Courcelles
17 juin : 09h30 – Owillers
24 juin : 09h30 – Bus-les-Artois
- 1^{er} juillet : 11h00 – Colincamps
08 juillet : 09h30 – Mailly-Maillet
15 juillet : 11h00 – Grandcourt
22 juillet : 11h00 – Pozières
29 juillet : 09h30 – St Pierre
- 05 août : 11h00 – Contalmaison
12 août : 09h30 – Beaumont
15 août : 11h00 – Miraumont (**Assomption**)
19 août : 09h30 – Bouzincourt
26 août : 11h00 – Mesnil

► PIECE DE THEATRE A MIRAUMONT

Encore du rire en perspective, dans la grisaille de l'hiver. Le samedi 27 janvier 2018 à 20 h30, la compagnie GAITÉ se produira à la salle des fêtes. Deux pièces sont présentées.

La première : Ch'que ch'est d'viusir (Qu'est-ce que c'est de vieillir) ou l'histoire d'une dame âgée – un peu autoritaire- qui après une hospitalisation et un séjour en maison de convalescence rentre à la maison mais rien ne se passe comme elle veut !!!

La seconde : ech'voeillache (le voyage) : une personne reçoit son colis commandé par correspondance et dedans : un cadeau, elle a gagné un voyage. Mais que de tracas pour organiser son départ et laisser sa famille !!!

Tarif : 3€ (gratuit pour les moins de 12 ans)



M.Bouchez

► LES ARTISANS ET COMMERÇANTS DE MIRAUMONT EN 1911

En 1911, Miraumont compte 284 maisons, 288 ménages et 985 habitants. Parmi ces derniers, voici la liste des artisans et commerçants du village. Certains d'entre eux exercent plusieurs métiers en même temps et se trouvent dans plusieurs rubriques. Ils peuvent aussi être cultivateurs comme la majorité de la population miraumontoise à cette époque.

- 1) BLANCHISSEUSE : Vve CROCHU Aimée/ TABARY Augustine.
- 2) BOUCHERS : BOITELLE-RIVIERE François/ GOURDAIN-FINARD Arthur.
- 3) BOULANGERS : COEUGNET Léon / JACQUIN-ARRACHART Auguste / SERGEANT Julien.
- 4) BOURRELIERS : BONARD Marcel/ ROUSSEL-DELMOTTE Fortuné.
- 5) BRASSEUR : LEBEURRE-MOREL Maurice.
- 6) BRIQUETIER : BEAUFILZ-GOBET Daniel.
- 7) CHARCUTIERS : GORLIER Ernest / Vve VISIER Léa née SOYER .
- 8) CHARPENTIERS : CINET-PROYART François/ CHEVALIER-DUCHEMIN Joseph.
- 9) CHARRON : PROYART-MARQUANT Fernand.

- 10) CHAUFOURNIER : HIE Auguste.
- 11) CHEF DE GARE : BACKELANDT-DIDELET Eugène.
- 12) CONSTRUCTEUR DE MACHINES AGRICOLES : COMONT-DELATTRE Daniel.
- 13) CORDIER : RIVIERE-WABLE Joseph.
- 14) CORDONNIERS : LEFEBVRE'-CARON Henri / LENGLET Georges / MACRON Emile / MONVILLERS Emile (atelier de cordonnerie) / POCHON-PELTIEZ Léopold (cordonnier et marchand de chaussures).
- 15) COUTURIERES : CAFFIN Ulphia / EDOUARD Palmyre / MAILLE Léticia.
- 16) COUVREUR : CROISILLE-CHEVALIER Louis.
- 17) DEBITANTS DE BOISSONS : BALAN Joséphine (vve DINOUCARD) / BOURDON Angéline / BOULANT-LESAGE Octave / CARON-DUPIRE Michel / DOBEL-CARON Edouard / GUERNEZ Hermance / LENGLET Georges / MOREL-COQUELLE Laurent / POCHON-PELTIEZ Léopold / PROPHETE-ROTIER Alcide / PROYART Aimé / WARIN-ETEVE Léger / WELELE Jeanne (vve DESAUTY).
- 18) EPICIER : BOULANGER-TURBIN Emile / CAFFIN-ARRACHART Achille / COTTE-DELAVENNE Thimothée / LECLERCQ-ARRACHART Marie / MAUGUY-BIGORNE Joseph / MOREL-COQUELLE Laurent / RIVIERE-WABLE Joseph.
- 19) ETAMEUR : GUERNEZ Albert.
- 20) ENTREPRISE DE BATTAGE : WARIN-ETEVE Léger.
- 21) FACTEURS : BROCARD-PHALEMPIN Paul / FOUCHER-LEFEBVRE Théophile / MOULIN-PARENT Félix (Jean).
- 22) HOTEL-RESTAURANT-CAFE : MONVILLERS Daniel.
- 23) LAITIER-FROMAGER : CAFFIN-FERNET Jean-Baptiste.
- 24) LINGERE : BLONDEL Aurélie.
- 25) MACONS : ARRACHART Désiré / DUMESNIL-DELATTRE Ernest / JACQUIN-DUPLESSIS Saint-Ange / MOREL-GELON Auguste et son fils MOREL Alphonse.
- 26) MARCHAND DE CHARBON : WARIN-ETEVE Léger.
- 27) MARCHAND DE FER : OGEZ Ernest
- 28) MARCHANDS DE JOURNAUX : CARON Félicie.
- 29) MARCHANDS DE PORCS : DELESTRE-ROUSSELLE Maurice / PICQUE-BEAUFILZ Olivier (Arthur).
- 30) MARECHAUX-FERRANTS : COMONT-DELATTRE Daniel / DOBEL-CARON Edouard (maréchal et magasin aux fers) / MERCIER Ulphie.
- 31) MATELASSIERS : HIE-DUQUENNE Henri / LETRILLARD Charles.
- 32) MEDECIN : CAFFIN-DUBUREAU Louis.
- 33) MENUISIERS : ARRACHART LOUIS / BOUCHER Daniel.
- 34) MODISTE : BARBANT Hélène.
- 35) NEGOCIANT EN BESTIAUX : VASSEUR-MERCIER Henri.
- 36) NEGOCIANTS EN VINS ET SPIRITUEUX : DEPLANQUE-VASSEUR Léon / TRICOT Albert.
- 37) NOTAIRE : TURLLOT-DEVILLERS Gabriel.
- 38) PEINTRE : CARON-DUPIRE Michel.
- 39) PERCEPTEUR DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES : PONCHARD-MEURILLON Eugène.
- 40) QUINCAILLER : CARON-TERRIER Emile.
- 41) RECEVEUR BURALISTE : CAPLIER-LEMONNIER François.
- 42) RECEVEUR DES POSTES : HENRY Charles.
- 43) REPASSEUSE : MONVILLERS Nérée / DRIANCOURT Marie.
- 44) TAILLEUR : FAUCHEUX Louis / MONVILLERS Léon / WABLE Edouard.
- 45) TONNELIER : MOREL-COQUELLE Laurent.
- 46) TOURNEUR EN BOIS : MACRON Constantin.
- 47) VITRIER : CARON-DUPIRE Michel.
- 48) ZINGUEUR : FOLLY Aimé.

➤ SPECTACLES DU THÉÂTRE DU JEU DE PAUME

Ambassadrice : Michelle Bouchez 03 22 74 83 78, je peux vous avoir des places au tarif ambassadeur.
Site du service culturel : <http://www.ville-albert.fr/fr/agendas/1449837993.pdf>

Bloc note

➤ JANVIER

- le 14 : vœux du Maire et du Conseil municipal
- le 27 : pièce de théâtre

➤ FEVRIER OU MARS

- salon de l'agriculture

➤ MAI

- le 08 : cérémonie commémorative
- Le 13 : réderie

➤ JUIN

- le 16 : Rock'Encontres

➤ JUILLET

- le 13 : retraite aux flambeaux et feu d'artifice à La Hérelle
- le 14 : cérémonie au monument aux Morts, repas champêtre

➤ SEPTEMBRE

- le 02 : randonnée



Sacs jaunes

ATTENTION, pas de ramassage (ni rattrapage) les jours fériés

JANVIER	15	29	
FÉVRIER	12	26	
MARS	12	26	
AVRIL	9	23	
MAI	7		
JUN	4	18	
JUILLET	2	16	
AOÛT	13	27	30
SEPTEMBRE	10	24	
OCTOBRE	8	22	
NOVEMBRE	5	19	
DÉCEMBRE	3	17	31

BOUTELLES
FLACONS ET BIDONS
BAROQUETTES
SACS ET SACHETS
POTS ET BOITES
TOUS LES FILMS
EMBALLAGES MÉTAL ET CARTON

Les CARTONS BRUNS sont à déposer PLEÛS à côté du sac ou à la déchèterie. PAS BESOIN de L'AVER les emballages, je les VIDE correctement.

Ordures ménagères

COLLECTE MARDI

Rattrapage des jours fériés :
les samedis : 28 AVRIL - 5 MAI
22 DÉCEMBRE - 29 DÉCEMBRE

objets encombrants

Les APPAREILS ÉLECTRIQUES/ÉLECTRONIQUES, les GRAVANTS ET LES PEINTURES doivent être apportés en DÉCHÈTERIE.

29 MARS 30 AOÛT

conteneur verre

ON NE MET PAS : les couvercles et bouchons.
Pas besoin de L'AVER les emballages, je les VIDE correctement.

adelphe LA LIÈGE

conteneur PAPIER

ON NE MET PAS : Papiers MOUILLÉS ou SOUILLÉS, essuie-tout, classeurs.

ecotrio

N'HÉSITÉZ PAS À VOUS RENDRE À LA DÉCHÈTERIE POUR VOS GROS VOLUMES (MEUBLE, CANAPE, PALETTE BOIS,...)

LE RAMASSAGE SE DÉROULE LE MATIN TRÈS TÔT, MERCI DE SORTIR VOS DÉCHETS LA VEILLE AU SOIR.

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR LES COLLECTES, LES HORAIRES DE DÉCHÈTERIES ET LES NEWS SUR LE www.paysducoquelicot.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT - 6 RUE EMILE ZOLA - 80300 ALBERT
Tél. : 03.22.64.10.30 - comdecoc@paysducoquelicot.com

